

COMMUNES DE  
COSSONAY – LA CHAUX – COTTENS – DIZY – GOLLION –  
GRANCY – SENARCLENS – VULLIERENS

CARTES JOURNALIERES CFF

CONDITIONS DE VENTE

PRIX	Fr. 40.-- pour les habitants des communes partenaires Fr. 45.-- pour les habitants d'autres communes
AYANTS DROITS	Toute personne domiciliée à Cossonay, La Chaux, Cottens, Dizy, Gollion, Grancy, Senarclens ou Vullierens. Dans les dernières 48 heures, la vente est ouverte à tout le monde.
ACHAT	Au Secrétariat de la commune de Cossonay, du lundi au vendredi de 07.30 h. à 12.00 h. et de 13.30 h. à 17.00 h.
RESERVATION	La réservation est conseillée. Elle s'effectuera par téléphone au 021 863.22.00, par courriel à <a href="mailto:secretariat@cossonay.ch">secretariat@cossonay.ch</a> ou sur <a href="http://www.cossonay.ch">www.cossonay.ch</a> Elle doit être confirmée par l'achat dans les 3 jours ouvrables qui suivent. Au-delà la réservation est annulée.  Les réservations sont prises en considération selon leur ordre d'arrivée. Une personne ne pourra obtenir plus de 3 cartes journalières successives.
PAIEMENT	Le paiement se fait de suite lors du retrait de la ou des cartes.
ATTRIBUTION	La décision d'attribution est sans appel. Aucun recours ne sera accepté.
RENSEIGNEMENTS	Au Secrétariat municipal ☎ 021 863.22.00.
PERTE – VOL – NON UTILISATION	En cas de perte, de vol ou de non utilisation (volontaire ou non), la ou les cartes ne pourront être remboursées.